Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_44-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 mai à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de convocation : 27/04/2026
Date de publication : 30/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, BAUDAS Simon, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE LAURE, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Pouvoir à KRIMED Jean – Jacques

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : BOULAIRE Celine

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-44 : ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Présentation par Mme Camille Menec de l'association BRUDED. Bruded est un réseau de collectivités locales (communes et intercommunalités) engagées dans des démarches de développement durable, de transition écologique et de développement local.

Créée en 2005, avec plus de 280 collectivités adhérentes, implantée en bretagne et Loire Atlantique, son objectif est de permettre aux collectivités d'avancer plus rapidement et efficacement dans leurs projets, de développement durable en s'appuyant sur l'expérience d'autres territoires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Considérant la possibilité pour les communes d'adhérer à des associations en lien avec leurs compétences et leurs politiques publiques,
- Considérant que l'association BRUDED constitue un réseau de collectivités engagées dans des démarches de développement durable, de transition écologique et d'aménagement du territoire,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_44-DE

- Considérant que cette association a pour objet de favoriser le partage d'expériences entre élus, la diffusion de bonnes pratiques et l'accompagnement des projets locaux, notamment à travers l'organisation de visites de terrain, de rencontres et la mise à disposition de ressources techniques,
- Considérant que l'adhésion à ce réseau permettrait à la commune de bénéficier d'un appui méthodologique, de retours d'expériences concrets et d'un accès à un réseau d'élus confrontés à des problématiques similaires,
- Considérant que cette démarche contribuerait à sécuriser les projets communaux, à renforcer les compétences des élus et des services, et à améliorer l'efficacité de l'action publique locale,
- Considérant que le coût de l'adhésion est calculé sur la base du nombre d'habitants (environ 0,36 € par habitant et par an), représentant un coût de 885,24€

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

-D'approuver l'adhésion de la commune à l'association BRUDED,
-D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion,
-D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026.

nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre : 0 abstention : 0, 19 pour, approuvé à l'unanimité)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Celine BOULAIRE

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

